



# Compte administratif 2023

## Rapport de présentation

---

Conseil Municipal du 9 avril 2024



<b>Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>1 - Présentation générale.....</b>	<b>4</b>
1.1 Chiffres clés.....	4
1.2 Répartition des dépenses par grandes thématiques.....	4
1.3 Résultats.....	5
1.4 Présentation générale de l'exécution budgétaire.....	6
<b>2 - Analyse détaillée de la section de fonctionnement.....</b>	<b>8</b>
2.1 Les recettes de fonctionnement.....	8
2.2 Les dépenses de fonctionnement.....	14
<b>3 - Analyse détaillée de la section d'investissement.....</b>	<b>20</b>
3.1 Les recettes d'investissement.....	20
3.2 Les dépenses d'investissement.....	21
<b>4 - Les indicateurs financiers.....</b>	<b>24</b>
4.1 L'épargne et la capacité de désendettement.....	24
4.2 les ratios obligatoires.....	26
<b>5 - Les budgets annexes.....</b>	<b>27</b>
5.1 Le budget Court Manteau.....	27
<b>6 - Vue consolidée.....</b>	<b>29</b>
<b>7 - Autorisations de programme en cours .....</b>	<b>30</b>



# PRÉAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation; elle est disponible sur le site Internet de la Ville.

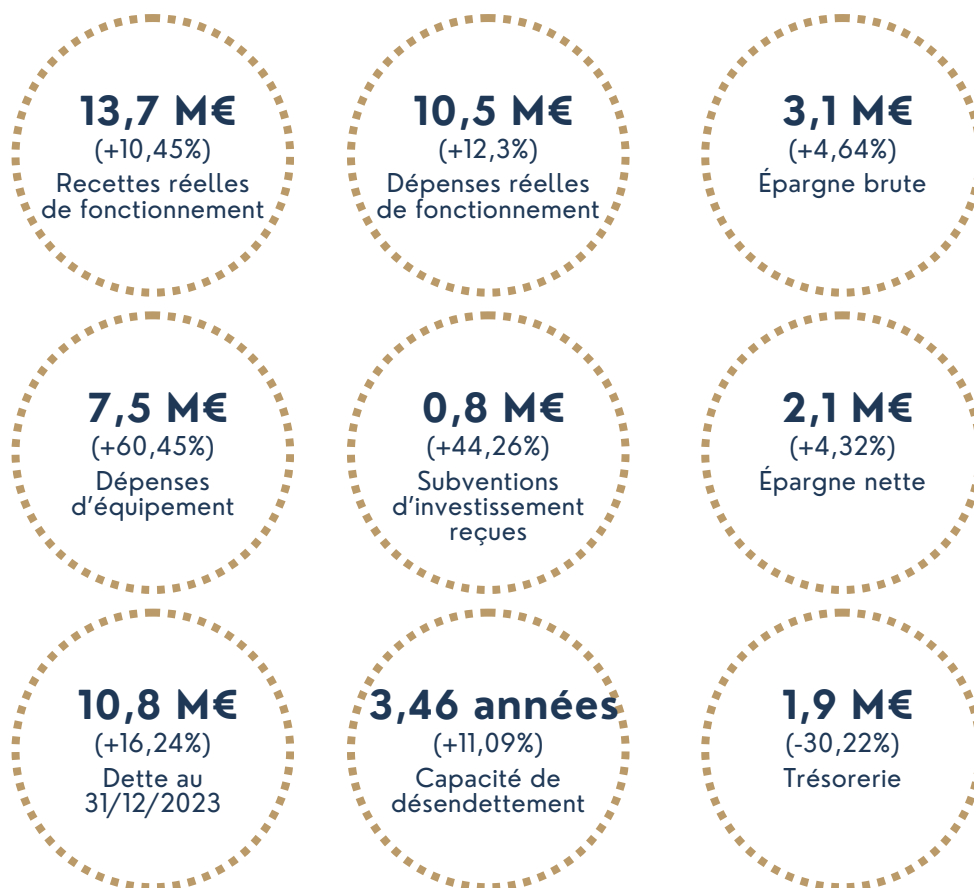
Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes exécutées au cours de l'année 2023. Le compte administratif clôture le cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Il est établi en conformité avec le compte de gestion, transmis par le comptable public, à l'ordonnateur, au plus tard le 1er juin.

Le compte administratif 2023, voté le mardi 9 avril par le Conseil Municipal, peut être consulté sur simple demande à la direction des Finances à l'Hôtel de Ville aux heures d'ouvertures des bureaux.

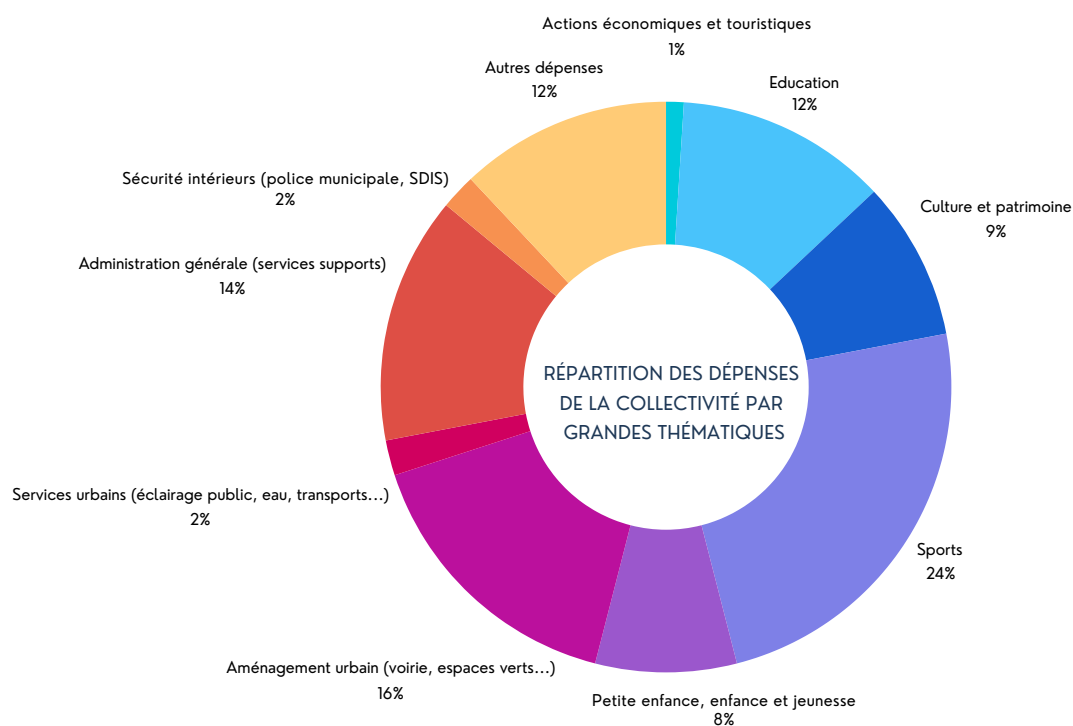
# 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE



## 1.1 Chiffres clés



## 1.2 Répartition des dépenses par grandes thématiques





## 1.3 Résultats

L'année 2023 se clôture avec un résultat global des deux sections de 1 690 739€, **en hausse de 23%**. Il sera repris au budget supplémentaire 2024, et affecté en totalité en section d'investissement afin d'assurer le financement des projets d'équipement de la collectivité.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	ÉCART CA N-1
Recettes de fonctionnement	12 754 670€	12 400 900€	<b>13 738 537€</b>	10,79%
Dépenses de fonctionnement	9 739 762€	10 092 993€	<b>11 432 158€</b>	13,17%
Résultat d'exercice fonctionnement	3 014 908€	2 307 907€	<b>2 306 380€</b>	-0,07%
Reprise résultats n-1	-€	-€	<b>-€</b>	-€
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 014 908€</b>	<b>2 307 907€</b>	<b>2 306 380€</b>	<b>-0,07%</b>
Recettes d'investissement	5 597 610€	5 481 630€	<b>7 937 440€</b>	44,80%
Dépenses d'investissement	5 592 964€	5 952 748€	<b>8 748 426€</b>	46,96%
Résultat d'exercice investissement	4 646€	471 118€	<b>810 986€</b>	72,14%
Restes à réaliser en dépenses	1 198 262€	1 565 937€	<b>1 253 305€</b>	-19,96%
Restes à réaliser en recettes	109 485€	252 108€	<b>1 068 211€</b>	323,71%
Reprise résultats n-1	846 913€	851 558€	<b>380 440€</b>	-55,32%
<b>RÉSULTATS DE CLÔTURE INVESTISSEMENT</b>	<b>-237 219€</b>	<b>-933 389€</b>	<b>-615 640€</b>	<b>-34,04%</b>
<b>RÉSULTAT DES DEUX SECTIONS</b>	<b>2 777 689€</b>	<b>1 374 518€</b>	<b>1 690 739€</b>	<b>23,01%</b>

Le résultat de la section de fonctionnement, qui affiche un excédent de 2 306 380€, est équivalent à celui de 2022. Il assure, très largement, la couverture du déficit de la section d'investissement qui lui, ressort à 615 940€.

Pour financer ses investissements et limiter le recours à l'emprunt, la ville a utilisé, en partie, le fonds de roulement acquit ces dernières années. Celui-ci reste néanmoins confortable, et s'établit à 1 875 833€, ce qui correspond à 74 jours de dépenses de fonctionnement du budget.



# 1.4 Présentation générale de l'exécution budgétaire

## • Section de fonctionnement

RAPPORT DE PRESENTATION						
BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	BP 2023	VOTE 2023*	CA 2023	% RÉALISÉ /VOTE	EVO CA23/22
<b>Recettes fiscales</b>	8 489 742€	8 887 100€	9 530 200€	9 594 153€		
<i>dont taxe d'habitation sur les résidences secondaires</i>	1 090 617€	1 283 691€	1 472 586€	1 377 472€	100,67%	13,01%
<i>dont taxes foncières sur le bâti et le non bâti</i>	3 767 378€	4 460 172€	4 945 353€	4 967 399€	93,54%	26,30%
<i>dont attribution de compensation</i>	1 458 832€	1 458 000€	1 324 300€	1 327 553€	100,45%	31,85%
<i>dont taxe de séjour</i>	501 84€	410 000€	450 000€	438 629€	100,25%	-9,00%
<i>dont taxe additionnelle aux droits de mutations</i>	1134 372€	700 000€	850 000€	893 955€	97,47%	-12,48%
<b>Dotations de l'État et autres participations</b>	1 887 881€	1 705 150€	1 685 150€	1 739 424€	105,17%	-21,19%
<i>dont dotations global de fonctionnement</i>	1 168 995€	935 000€	935 000€	947 337€	103,22%	-7,86%
<i>dont allocations compensatrices exonérations fiscales</i>	193 275€	200 000€	218 000€	218 260€	101,32%	-18,96%
<b>Autres recettes de gestion</b>	1 896 629€	2 040 450€	2 073 600€	2 131 171€	100,12%	12,93%
<i>Produits des services du domaine</i>	1 635 388€	1 761 800€	1 768 450€	1 836 434€	102,78%	12,37%
<i>autres produits de gestion courante</i>	132 193€	145 650€	172 150€	173 421€	103,84%	12,29%
<i>atténuation des charges</i>	129 048€	133 000€	133 000€	121 316€	100,74%	31,19%
					91,22%	-5,99%
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>12 274 252€</b>	<b>12 632 700€</b>	<b>13 288 950€</b>	<b>13 464 748€</b>	<b>101,32%</b>	<b>9,70%</b>
Charges à caractère général	2 875 497€	6 400 000€	3 450 350€	3 385 574€	98,12%	17,74%
Dépenses de personnel	4 802 892€	5 490 000€	5 362 700€	5 296 330€	98,76%	10,27%
Autres dépenses de gestion	1 336 351€	1 352 025€	1 416 775€	1 390 933€	98,18%	4,08%
Autres charges de gestion	708 678€	724 175€	788 925€	764 568€	96,91%	7,89%
Atténuation de produits	627 673€	627 850€	627 850€	626 365€	99,76%	-0,21%
<b>TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>9 014 740€</b>	<b>10 242 025€</b>	<b>10 229 825€</b>	<b>10 072 825€</b>	<b>98,47%</b>	<b>11,74%</b>
<b>EXCÉDENT BRUT COURANT</b>	<b>3 259 512€</b>	<b>10 242 025€</b>	<b>10 229 825€</b>	<b>10 072 837€</b>	<b>98,47%</b>	<b>11,74%</b>
Produits financiers	2€	0€	400€	417€	104,24%	19 475,59%
Charges financières	292 992€	415 000€	410 000€	351 954€	85,84%	20,12%
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-292 989€</b>	<b>-415 000€</b>	<b>-409 600€</b>	<b>-351 537€</b>	<b>85,82%</b>	<b>19,98%</b>
Produits exceptionnels	95 831€	0€	19 000€	197 555€	1039,76%	106,15%
<i>Dont cessions</i>	75 524€	0€	0€	177 748€	-%	135,35%
Charges exceptionnelles	980€	5 950€	9 150€	5 325€	58,19%	443,59%
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>94 852€</b>	<b>-5 950€</b>	<b>9 850€</b>	<b>192 230€</b>	<b>1951,58%</b>	<b>102,66%</b>
Dotations aux provisions		31 000€	31 000€	30 217€	97,47%	-%
Dépenses imprévus	0€	0€	0€	0€	-%	-%
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCT.</b>	<b>12 370 085€</b>	<b>12 632 700€</b>	<b>13 308 350€</b>	<b>13 337 720€</b>	<b>102,66%</b>	<b>10,45%</b>
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCT.</b>	<b>9 308 711€</b>	<b>10 693 975€</b>	<b>10 679 975€</b>	<b>10 460 333€</b>	<b>97,94%</b>	<b>12,37%</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>3 061 374€</b>	<b>1 938 725€</b>	<b>2 628 375€</b>	<b>3 202 388€</b>	<b>121,84%</b>	<b>4,61%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.</b>	<b>30 815€</b>	<b>40 000€</b>	<b>90 000€</b>	<b>75 817€</b>	<b>84,24%</b>	<b>146,04%</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE DE FONCT.</b>	<b>784 282€</b>	<b>800 000€</b>	<b>800 000€</b>	<b>971 926€</b>	<b>121,49%</b>	<b>23,93%</b>

\*BS+BS+DM



# 1.4 Présentation générale de l'exécution budgétaire

## • Section d'investissement

RAPPORT DE PRÉSENTATION 2023						
BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	BP 2023	VOTE 2023*	CA 2023	% RÉALISÉ /VOTE	EVO CA23/22
<b>RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>544 040€</b>	<b>6 302 931€</b>	<b>4 716 501€</b>	<b>3 380 404€</b>	71,67%	521,35%
13 - Subventions d'investissement reçues	544 040€	1 391 625€	1 976 936€	874 907€	44,26%	60,82%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0€	4 911 306€	2 739 566€	2 505 497€	91,46%	-%
<b>RECETTES FINANCIÈRES</b>	<b>3 882 982€</b>	<b>1 735 000€</b>	<b>3 779 907€</b>	<b>3 513 508€</b>	92,95%	-9,52%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 878 482€	1 305 000€	3 435 907€	3 509 128€	102,13%	-9,52%
Dont excédent de fonctionnement capitalisé	3 014 908€	0€	2 307 907€	2 307 907€	100,00%	-23,45%
165 - Dépôts et cautionnement reçus	4 500€	10 000€	10 000€	4 380€	43,80%	-2,97%
024 - Produits de cessions	0€	420 000€	334 000€	0€	0,00%	-%
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 427 022€</b>	<b>8 037 931€</b>	<b>8 496 408€</b>	<b>6 839 912€</b>	<b>81,14%</b>	<b>55,72%</b>
<b>DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>4 700 604€</b>	<b>8 896 656€</b>	<b>10 410 223€</b>	<b>7 541 962€</b>	72,45%	60,45%
20 - Immobilisations incorporelles	157 097€	211 500€	316 953€	200 983€	63,41%	27,94%
204 - Subventions d'équipement versées	222 414€	298 000€	978 332€	567 470€	58,00%	155,14%
21 - Immobilisations corporelles	2 546 175€	3 295 050€	3 541 379€	2 333 387€	65,89%	-8,36%
23 - Immobilisations en cours	1 774 919€	5 092 106€	5 573 558€	4 440 123€	79,66%	150,16%
<b>DÉPENSES FINANCIÈRES</b>	<b>951 004€</b>	<b>1 080 000€</b>	<b>1 095 000€</b>	<b>1 058 861€</b>	96,70%	11,34%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0€	10 000€	65 000€	58 926€	90,66%	-%
13 - Subventions d'investissement	0€	0€	0€	0€	-%	-%
16 - Emprunts et dettes assimilées	951 004€	1 070 000€	1 030 000€	999 935€	97,08%	5,15%
020 - Dépense imprévues	0€	0€	0€	0€	-%	-%
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 651 608€</b>	<b>9 976 656€</b>	<b>11 505 223€</b>	<b>8 600 823€</b>	<b>74,76%</b>	<b>52,18%</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>-1 224 586€</b>	<b>-1 938 725€</b>	<b>-3 008 815€</b>	<b>-1 706 911€</b>	<b>56,73%</b>	<b>39,39%</b>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 054 607€</b>	<b>2 228 725€</b>	<b>2 918 375€</b>	<b>1 043 612€</b>	35,76%	-1,04%
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>301 140€</b>	<b>290 000€</b>	<b>290 000€</b>	<b>147 603€</b>	50,90%	-50,99%
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>5 481 630€</b>	<b>10 266 656€</b>	<b>11 414 783€</b>	<b>7 937 524€</b>	<b>69,54%</b>	<b>44,80%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>5 952 748€</b>	<b>10 266 656€</b>	<b>11 795 223€</b>	<b>8 748 426€</b>	<b>74,17%</b>	<b>46,96%</b>
Résultat reporté n-1	851 558€	0€	380 440€	380 440€	100,00%	-55,32%
<b>RESULTAT DE CLOTURE (HORS RAR) DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>380 440€</b>	<b>0€</b>	<b>0€</b>	<b>-430 463€</b>		<b>-213,15%</b>





# 2 - ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



## 2.1 Les recettes de fonctionnement

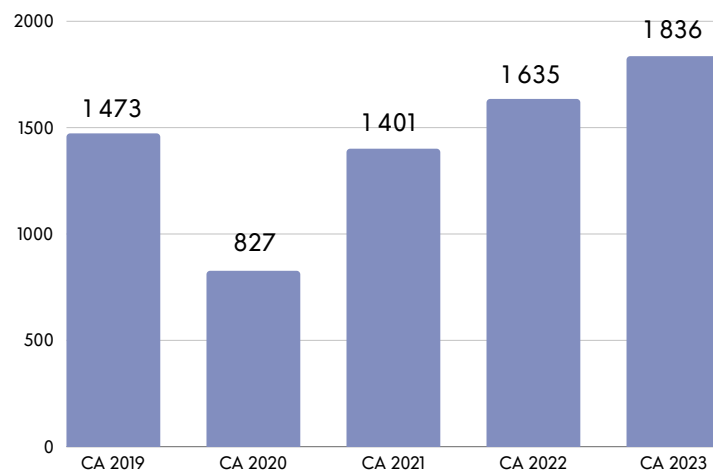
### Chapitre 013 – Atténuation de charges : 121 K€ (129k€ en 2022)

Ce chapitre concerne les écritures de variation de stocks pour la Boutique du Château dont la valeur est passée de 11 526€ en 2022 à 10 209€ en 2023. A cela, s'ajoute les remboursements pour motif d'absence des agents (congé maladie, congé maternité), à hauteur de 111 107€ en 2023 (- 11%).

### Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 1,84 M€ (1,64 M€ en 2022)

Le produit des services du domaine et des ventes diverses connaît une nouvelle évolution importante en 2023 (+ 12,29%). Il avait déjà progressé en 2022 de 17%.

CHAPITRE 70 - PRODUIT DES SERVICES ET DU DOMAINE EN k€



**Les prestations de services (1,4 M€)** composent pour 80% les recettes de chapitre.

D'abord, avec 705 323€ encaissés, celles relatives aux activités culturelles poursuivent leur dynamique. A titre de comparaison, elles s'élevaient en 2019 à 607 802€, ce qui constituait déjà une réussite. L'attractivité qui s'est dessinée ces dernières années autour du Château de Talmont notamment, est désormais producteur de revenus conséquents pour le budget de la ville.

Ensuite, les prestations perçues auprès de nos services dédiés à la famille (accueil périscolaire, restauration scolaire, multi-accueil) conservent la dynamique observée ces dernières années et atteignent désormais 679 717€ (+ 12%). On note une croissance de nos effectifs dans nos structures, ce qui d'ailleurs conforte l'ambitieux « plan école » lancé par la collectivité et qui vise à agrandir et réhabiliter nos équipements scolaires et extrascolaires. La politique tarifaire appliquée reste par ailleurs dans les fourchettes observées au sein des communes environnantes et dans les préconisations de la Caisse d'Allocation Familiale.

Enfin, les prestations de loisirs et sportives connaissent elles aussi des résultats financiers 2023 prometteurs. Soulignons notamment la hausse significative des recettes perçues au titre de l'occupation des aires de camping car à hauteur de 51 326€, en hausse 76% par rapport à 2022. Les travaux de rénovation et de modernisation qui ont été faits en 2022 et 2023 démontrent, par l'intermédiaire de ces chiffres, leurs efficacités et leurs pertinences.

NATURE	CA 2021	CA 2022	CA 2023	ÉVOLUTION CA 23/ CA 22
<b>Chapitre 70 - Produit des services</b>	<b>1 400 681€</b>	<b>1 635 388€</b>	<b>1 836 434€</b>	<b>12,29%</b>
702/703 - Redevances et recettes du domaine	57 303€	52 975€	<b>67 790€</b>	27,97%
706 - Prestations de services	1 068 877€	1 306 443€	<b>1 454 418€</b>	11,13%
7078 - Autres marchandises	107 095€	119 935€	<b>121 134€</b>	1,00%
708 - Autres produits	167 407€	156 036€	<b>193 092€</b>	23,75%

**Les autres marchandises (121 134€)**, qui concentrent quasi-exclusivement les produits de la Boutique du Château sont plutôt stables en 2023 (+ 1%). L'année 2022, avec une hausse de 12%, fait toute fois partie des exercices de référence.

**Les autres produits (193 092€)**, qui concernent les mises à disposition de personnel et surtout la refacturation du service de production de repas aux autres communes connaissent une envolée en 2023 à + 23,75%. La qualité des repas et son coût incite le recours au service.

## Chapitre 73 – impôts et taxes : 1,37 M€ (1,51 M€ en 2022)

Le produit des impôts et taxes diminue de 8,94% en 2023. Notons tout d'abord que la nomenclature M57, référentiel comptable utilisé par la commune pour la première année en 2023, scinde désormais le chapitre impôts et taxes avec celui de la fiscalité locale (c.f. point suivant).

NATURE	CA 2021	CA 2022	CA 2023	ÉVOLUTION CA 23/ CA 22
<b>Chapitre 73 - Impôts et taxes</b>	<b>1 605 874€</b>	<b>1 510 843€</b>	<b>1 375 808€</b>	<b>-8,94%</b>
7321 - Attribution de compensation	1 520 346€	1 458 833€	<b>1 327 553€</b>	-9,00%
7323 - Renversement jeux hippiques	61 709€	51 990€	<b>48 235€</b>	-7,22%
738 - Autres impôts et taxes	23 819€	20€	<b>20€</b>	-1,60%

L'attribution de compensation (AC), qui constitue le reversement d'une partie de la fiscalité économique perçue par l'EPCI de rattachement (réforme de la taxe professionnelle unique), poursuit sa baisse et atteint désormais 1 375 808€. La mise en place de services mutualisés en 2023 (direction générale, direction des systèmes d'information, direction des ressources humaines), et portés par la Communauté de Communes, amène à une diminution de l'AC, la ville contribuant à leurs financements par l'intermédiaire de ce mécanisme comptable.

Le reversement des jeux hippiques, avec un produit de 48 235€ en 2023, connaît lui aussi un ralentissement depuis 2 ans. Il s'agit, pour la commune, d'une taxe perçue au titre de l'hippodrome des Sables, dont la localisation se trouve sur le territoire de Talmont-Saint-Hilaire.

## Chapitre 731 – Fiscalité locale : 8,23 M€ (6,98 M€ en 2022)

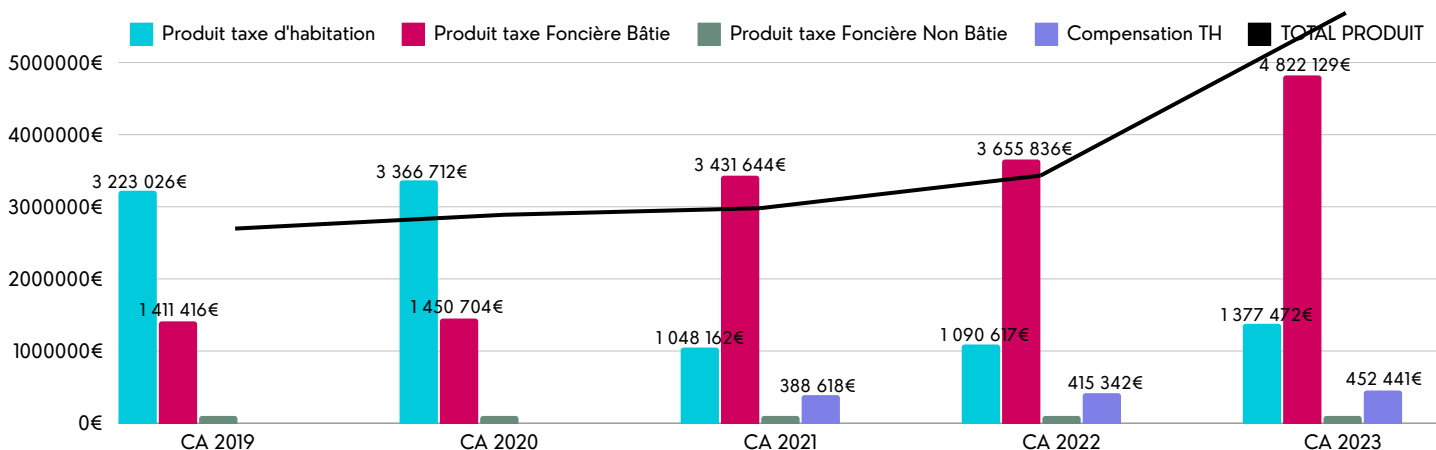
La fiscalité locale progresse en 2023 de 17,76%, principalement sous l'effet des contributions directes.

NATURE	CA 2021	CA 2022	CA 2023	ÉVOLUTION CA 23/ CA 22
<b>Chapitre 731 - Fiscalité locale</b>	<b>6 686 751€</b>	<b>6 978 900€</b>	<b>8 218 345€</b>	<b>17,76%</b>
7311 - Fiscalité directe	4 982 322€	5 289 584€	<b>6 832 076€</b>	29,16%
7312 - Tadmto	1 330 704€	1 134 372€	<b>893 955€</b>	-21,19%
731721 - Taxe de séjour	320 879€	501 184€	<b>438 629€</b>	-12,48%
7314-5-8 - Autres taxes	52 846€	53 760€	<b>53 685€</b>	-0,14%

**Les contributions directes**, qui regroupent ce que l'on appelle la fiscalité «ménages» (taxe d'habitation, taxes foncières), sont relativement dynamiques en 2023, avec une hausse du produit de 29,16%. D'abord, les bases qui servent aux calculs des impôts locaux ont connu une revalorisation de 7,1% par l'État, ce qui coïncide avec l'inflation constatée l'année précédente.

Ensuite, ce que l'on appelle l'évolution «physique» des bases, c'est-à-dire les nouvelles constructions de logements constatées sur la commune, ont conduit à un produit supplémentaire de près de 2 %. Les bases ont donc globalement progressé de 9%.

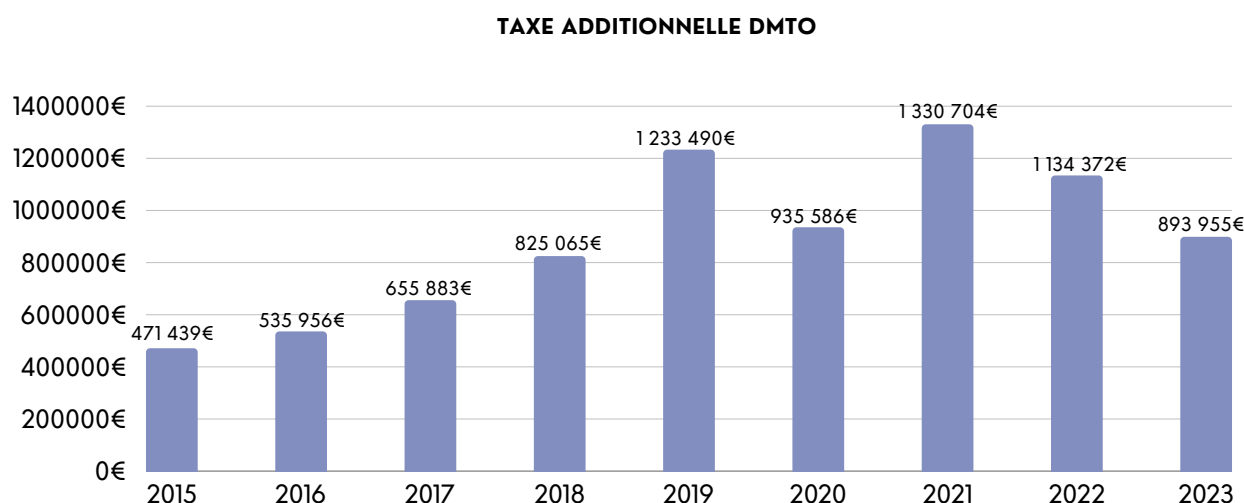
### ÉVOLUTION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES





Enfin, le Conseil Municipal a pris la décision d'ajuster les taux d'imposition avec une variation de 6pts de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui constitue l'impôt «pivot» de la fiscalité communale. Cette décision, d'abord nécessaire pour poursuivre le développement de la commune et notamment la réalisation de projets structurants (plan école, salle de sports, pôle culturel) est aussi à mettre en perspective au regard de la baisse, drastique, des dotations de l'État. En effet, parce que la commune a appliqué ces dernières années des taux d'imposition relativement bas (la ville de Talmont-Saint-Hilaire détenait l'un des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties le plus bas des communes de plus de 10 000 habitants en Pays de la Loire), l'État ne lui verse plus, à compter de 2023, la Dotation Nationale de Péréquation dont le produit en 2022 était de 358309€. Cette décision, poussée indirectement par l'État, a été toutefois mesurée, dans le sens où le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à Talmont-Saint-Hilaire, reste inférieur de plus de 12% par rapport à la moyenne des taux constatés au niveau national.

**La taxe additionnelle aux droits de mutation**, avec un produit de 893 955€ en 2023, a connu un ralentissement (- 21,19%), mais qui était attendu et de façon plus prononcée.



En effet, cette taxe, qui est assise sur les mutations immobilières a été très dynamique ces dernières années compte tenu du nombre de transactions mais également du prix de l'immobilier sur la commune. La baisse constatée au niveau national (- 30%), semble avoir été moins prononcée sur notre territoire ce qui démontre, encore une fois, l'attractivité de notre commune et vient conforter nos choix et orientations politiques.

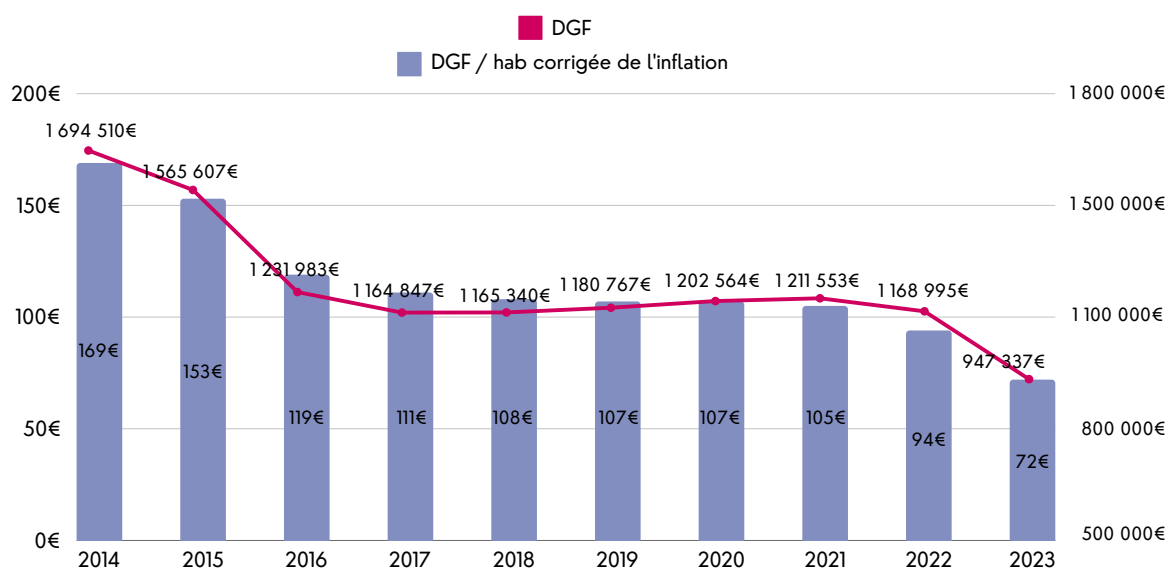
La taxe de séjour, après une forte accélération en 2022 (+ 56%) diminue en 2023 pour atteindre 438 629€. C'est cependant 36% de plus qu'en 2019, dernière année de référence avant la pandémie. L'activité des campings a légèrement progressé, en revanche, le rendement des locations par l'intermédiaire des plateformes numériques semblent avoir un peu reculé en 2023. Les autres taxes, qui sont constituées des droits de place notamment, sont relativement stables en 2023 (53 685€).

## Chapitre 74 – Dotations et participations : 1,73 M€ (1,89 M€ en 2022)

Avec un recul de 7,86%, le poste des «dotations et participations» traduit une nouvelle fois le désengagement financier de l'État. En 2022, ce recul était déjà de 16%.

NATURE	CA 2021	CA 2022	CA 2023	ÉVOLUTION CA 23/ CA 22
<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	<b>2 200 771€</b>	<b>1 887 882€</b>	<b>1 739 424€</b>	<b>-7,86%</b>
741 - Dotation globale de fonct.	1 211 553€	1 168 995€	947 337€	-18,96%
744 - FCTVA	22 057€	31 423€	36 706€	16,81%
747 - Participations	464 500€	484 721€	506 010€	4,39%
748 - Autres attributions et comp.	502 661€	202 743€	249 371€	23,00%

**La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** se contracte une nouvelle fois de 18,96%. Après avoir perdu totalement la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) en 2022, la commune perd, en 2023, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Une garantie de sortie, uniquement en 2023, a été versée à hauteur de 121 782€, mais elle ne sera pas renouvelée en 2024.



En l'espace de 10 ans, la DGF de la commune est ainsi passée de 1 694 510€ à 947 337€ soit une baisse de 44% et même de 57% si l'on tient compte de l'évolution de la population et de l'inflation.

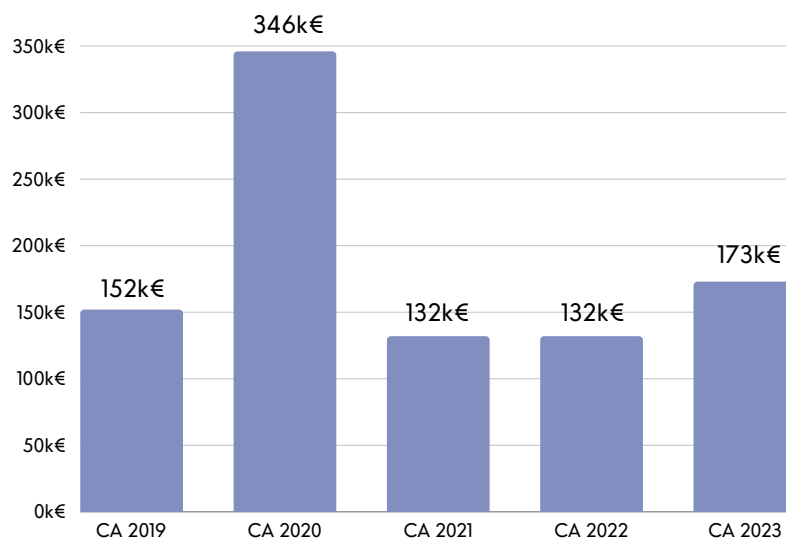
**Les participations**, qui sont pour l'essentiel composées des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), progressent de 4,39% par rapport à 2022. Il s'agit du soutien financier que reçoit la commune dans le cadre des services périscolaires, centre de loisirs et multi-accueil. La progression des effectifs, constatée en 2023, explique l'évolution des recettes ainsi que la mise en place du «bonus territoire» en remplacement des «contrats enfance- jeunesse».

**Les autres attributions et compensations** augmentent de 23% pour s'établir à 249 371€. Outre les compensations d'exonérations fiscales versées par l'État, en hausse de 13%, la ville a perçu une dotation au titre du recensement (17 715€) ainsi qu'une dotation pour les titres sécurisés (11 500€) qui fait suite à la mise en place du service des cartes nationales d'identité.

## Chapitre 75– Les autres produits de gestion courante : 173,4 K€ (132,2 K€ en 2022)

Les autres produits de gestion courante, après une stagnation en 2022, repartent nettement à la hausse (+ 31%).

### CHAPITRE 75 - LES AUTRES PRODUITS DE GESTION EN K€



Elle reste cependant «technique» dans le sens où la nouvelle nomenclature comptable utilisée à compter de 2023, intègre des recettes qui auparavant étaient enregistrées en produits exceptionnels (remboursement de sinistres notamment).

## Chapitre 77 – Les produits exceptionnels : 197,6 K€ (95,8K€ en 2022)

Les produits exceptionnels, qui se caractérisent pour l'essentiel par des produits de cessions, augmentent de plus de 100% en 2023. On peut souligner la vente d'un terrain, à proximité de l'avenue de la plage pour 125 125€ ou encore la cession d'une licence de débit de boisson pour 20 000€.



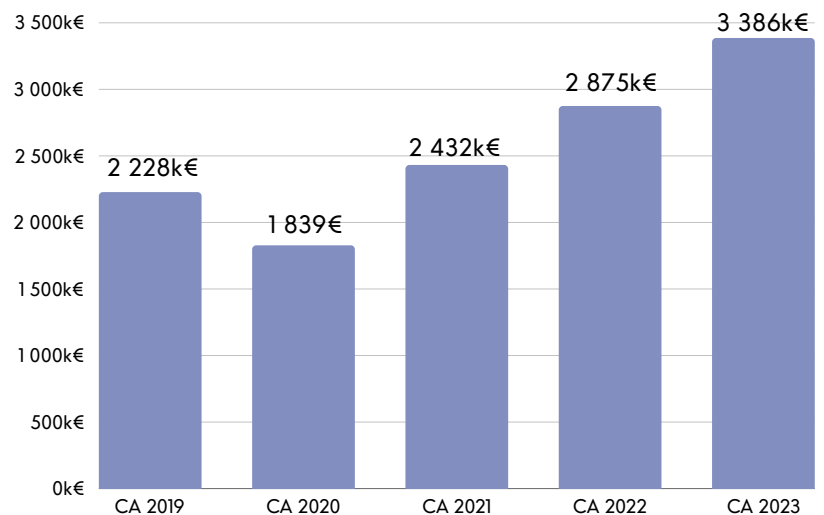


## 2.2 Les dépenses de fonctionnement

### Chapitre 011 – Les charges à caractère général : 3,38 M€ (2,87 M€ en 2022)

Les charges à caractère général restent sur une pente ascendante et atteignent désormais 3 385 574€. C'est 17% de plus qu'en 2022. L'inflation, à laquelle font face les collectivités génèrent des hausses de dépenses inévitables, sauf à couper drastiquement dans certains services publics.

CHAPITRE 011 - CHARGES A  
CARACTÈRE GÉNÉRAL EN k€



Entre 2022 et 2023, le coût de **l'énergie** (eau, électricité, gaz) pour la ville a augmenté de 23% pour atteindre 506 190€. Il était de 293 867€ en 2019 soit une hausse de 72%. Des efforts ont pourtant été réalisés, avec une diminution en 2023, par exemple, de plus de 30% de la consommation du gaz dans les bâtiments communaux grâce à l'installation de capteurs «intelligents». L'intensité de l'éclairage public a été réduite et des chartes de «bonnes conduites» ont été déployées pour réduire les consommations d'électricité. Mais face à une telle explosion des coûts, les efforts n'ont pu qu'atténuer la hausse.

Le poste «**autres fournitures**» connaît également une évolution assez significative. L'inflation, qui touche massivement le prix des denrées alimentaires, a impacté le budget dédié à la restauration scolaire, qui, corrélée à une progression des effectifs, s'est traduite par des dépenses en hausse de 22%. Les dépenses de fournitures de petits équipements augmentent quant à elles de 52%. Avec la restructuration des effectifs des services techniques, des travaux ont pu être réalisés de façon plus régulière d'où la croissance des achats.

Le poste «**locations**» progresse fortement en 2023 (+ 73%). La location de modulaire pour les travaux de l'école Émilien Charrier et pour ceux du restaurant scolaire de l'école Saint Pierre l'explique.

**CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL - ÉVOLUTION 2019-2023**

NATURE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	ÉVOLUTION CA 23/ CA 22
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>2 227 542€</b>	<b>1 838 856€</b>	<b>2 432 194€</b>	<b>2 875 497€</b>	<b>3 385 574€</b>	<b>17,74%</b>
6061 - Fournitures d'énergie	293 867€	281 202€	276 854€	411 941€	<b>506 190€</b>	22,88%
606 - Autres fournitures	476 579€	438 248€	450 291€	516 528€	<b>634 161€</b>	22,77%
611 - Contrats de prestations	166 595€	0€	281 909€	239 875€	<b>258 619€</b>	7,81%
613 - Locations	68 491€	63 246€	58 659€	95 706€	<b>165 907€</b>	73,35%
615 - Entretien/maintenance	521 739€	556 765€	647 941€	768 623€	<b>797 618€</b>	3,77%
616 - Assurances	36 261€	30 237€	33 866€	47 517€	<b>69 831€</b>	46,96%
623 - Publicité, publications, relations	134 108€	71 281€	92 716€	88 466€	<b>148 104€</b>	67,41%
626 - Frais postaux et télécoms	59 068€	57 289€	60 307€	64 149€	<b>66 154€</b>	3,13%
628 - Services extérieurs divers	183 489€	90 442€	226 879€	275 973€	<b>322 303€</b>	16,79%
63 - Impôts et taxes	55 903€	61 003€	46 240€	60 384€	<b>88 907€</b>	47,24%
/ - Autres dépenses	231 442€	189 143€	256 532€	306 334€	<b>327 780€</b>	7,00%

**Les dépenses d'assurances** deviennent elles aussi difficiles à maîtriser. Face à la pénurie d'assureurs dans le milieu des collectivités locales, du fait des risques qui peuvent y être associés (émeutes, inondations...) les primes versées par les collectivités locales connaissent une progression exponentielle, et qui ne tend pas vers l'amélioration. En 2023, notons aussi que la commune a eu recours à des assurances du type «dommage ouvrage» du fait des travaux structurants dans ses salles de sports notamment.

**Les frais de publicités, publications, relations publiques** progressent en 2023, mais plutôt pour des raisons techniques. Le changement de nomenclature introduit par exemple les frais de réception, qui auparavant s'enregistraient sur une autre rubrique comptable.

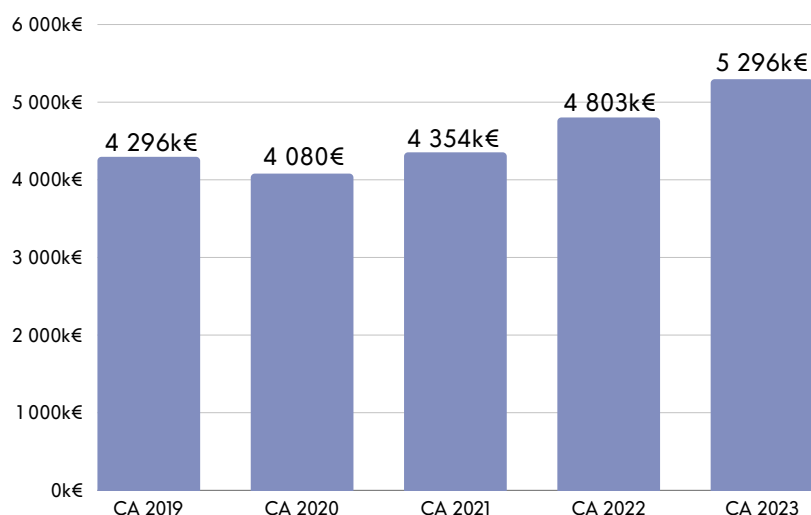
**Les services extérieurs divers**, avec une hausse de 17% en 2023, traduisent la volonté de l'équipe municipale de mettre en valeur le patrimoine historique et culturel de la commune par l'intermédiaire d'évènements, qui se sont amplifiés en 2023. L'organisation d'un festival, la poursuite de la fête médiévale, la poursuite du mapping lors des soirées nocturnes du château ou encore, le changement de dimension du marché de Noël, ont été des moments forts qu'ont pu apprécier les talmondais.

**Les impôts et taxes**, que supportent la ville, progressent eux aussi assez fortement pour atteindre 88 907€ (+ 47%). Cela tient à deux évènements. Premièrement, comme dit plus haut, la revalorisation des bases de la taxe foncière de 7,1% a mécaniquement fait progresser les avis d'impositions pour les bâtiments communaux qui y sont soumis. Deuxièmement, du fait du rendement important de la taxe de séjour en 2022, la part départementale, qui est collectée par la commune et reversée l'année qui suit, est passée de 29 032€ à 40 603€.

## Chapitre 012 – Les charges de personnel 5,3 M€ (4,8 M€ en 2022)

Principale poste de dépenses pour la ville, les charges de personnel progressent de 10% en un an.

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL EN k€



D'abord, le dégel du point d'indice, qui est intervenu une première fois en juillet 2022 (+ 3,5%) et une deuxième fois, au 1er juillet 2023 (+ 1,5%), explique en partie cette progression, avec un coût supplémentaire estimé à 120 000€ entre 2022 et 2023.

Ensuite, les difficultés de recrutements auxquelles font face les employeurs en général, et ceux de la fonction publique en particulier, ont entraîné des vacances de poste en 2022. Cela a été le cas pour nos services techniques, avec des équipes dédiées aux services bâtiments et espaces verts sous dotés en 2022. Des recrutements, sur postes vacants en 2023, ont donc, de fait, traduit une augmentation de la masse salariale des services techniques.

Puis, la création d'un service pour la gestion des cartes d'identité, compte tenu des délais de traitement à rallonge dans les autres collectivités, constitue là aussi une charge nouvelle évaluée à 30 000€ par an.

Enfin, la croissance de la commune, qui s'approche d'une petite ville de 10 000 habitants, nous oblige à structurer nos services pour répondre aux attentes des usagers du service public.





**CHARGES DE PERSONNEL - ÉVOLUTION 2019-2023**

NATURE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	ÉVOLUTION CA 23/ CA 22
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>	<b>4 296 386€</b>	<b>4 079 959€</b>	<b>4 353 785€</b>	<b>4 802 892€</b>	<b>5 296 330€</b>	<b>10,27%</b>
6411 - Personnel titulaire	2 597 114€	2 551 336€	2 530 331€	2 747 520€	<b>2 964 279€</b>	7,89%
6413 - Personnel non titulaire	301 639€	223 850€	372 480€	511 310€	<b>622 097€</b>	21,67%
6416 - Emplois aidés	13 032€	0€	42 495€	5 028€	<b>0€</b>	-100,00%
6417 - Apprentis	0€	0€	0€	2 888€	<b>5 945€</b>	105,85%
621 - Personnel extérieur	43 352€	33 217€	40 449€	23 753€	<b>19 077€</b>	-19,69%
633 - Impôts et taxes sur rémunéré.	71 873€	64 021€	65 375€	75 329€	<b>86 859€</b>	15,31%
645 - Charges de sécurité sociale	1 237 531€	1 171 424€	1 264 096€	1 404 890€	<b>1 564 601€</b>	11,37%
647/8 - Autres charges	31 845€	36 111€	38 559€	32 174€	<b>33 472€</b>	4,03%

L'augmentation des effectifs accueillis dans les structures scolaires périscolaires et extrascolaires avec notamment l'ouverture d'une classe maternelle supplémentaire en septembre 2022, a nécessité la création d'un poste d'Atsem. Les obligations en matière d'encadrement dans les structures de l'enfance ont, en parallèle, conduit la ville soit à augmenter le temps de travail de certains agents, soit à procéder à des recrutements supplémentaires, qui s'imposaient sur le plan réglementaire et qui répondent en plus à des objectifs pédagogiques propres aux politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse.

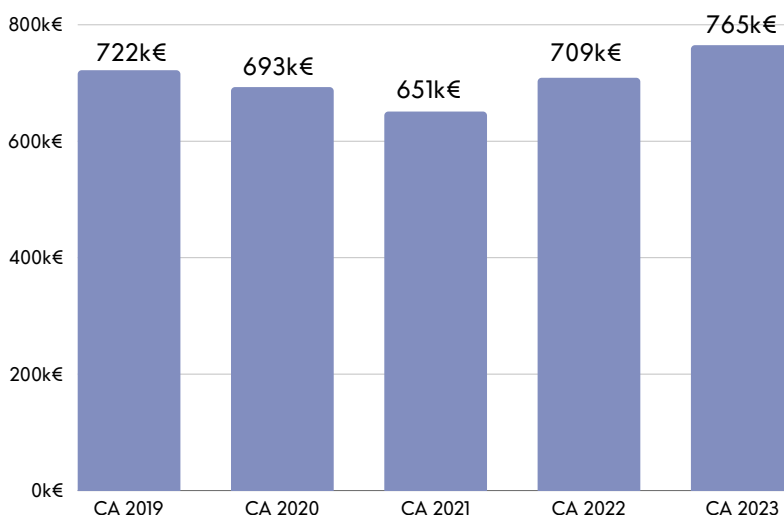
La création d'un pôle évènementiel en juillet 2022 est aussi à souligner avec une charge supplémentaire de 40 000€ en année pleine.

L'étoffement des directions ressources, (finances, commande publique, ressources humaines) pour adapter leurs effectifs et conduire les projets structurants de la ville a par exemple entraîné la création d'1,5 ETP au cours des années 2022 et 2023 ce qui en année pleine constitue une charge nouvelle proche de 60 000€.



## Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 764,57 k€ (708,68 M€ en 2022)

Les autres charges de gestion progressent de 7,89% par rapport à 2022, et s'établissent à 764 568€. Elles regroupent les subventions aux associations, aux établissements publics et à divers organismes, les indemnités des élus et les contributions obligatoires. Sont également inscrits, les droits reversés à la Sacem, en lien avec les festivités organisées par la commune, et certains logiciels dit en «nuage».

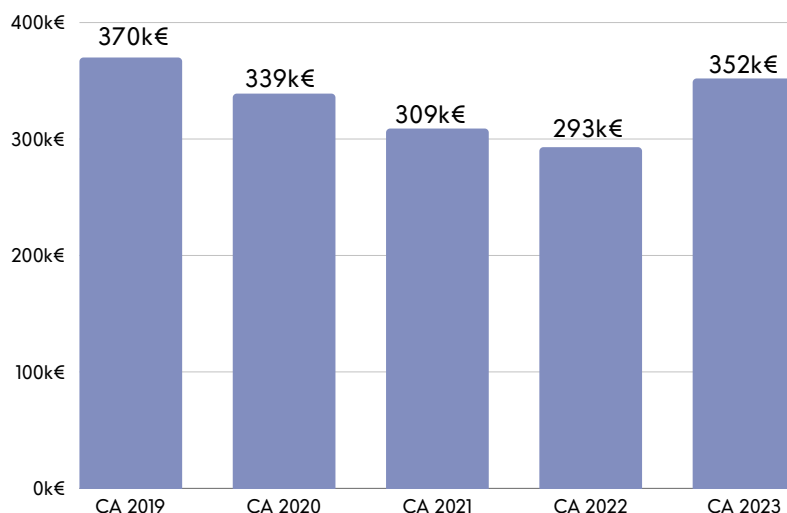


CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES  
DE GESTION EN k€

Parmi les évolutions marquantes, on peut souligner l'évolution de la contribution versée aux écoles privées à + 6% (236 679€), sous l'impulsion à la fois de la hausse des effectifs et du coût de l'élève public, qui est notamment passé de 1 577€ à 1 665€ pour un élève maternelle, et qui sert de base au calcul de la contribution. Les droits informatiques en nuage participent également à la hausse observée, passant de 6 036€ en 2022 à 24 113€ en 2023.

## Chapitre 66 – charges financières 351,9 k€ (293 k€ en 2022)

Les charges financières, après une décroissance significative ces dernières années, repartent à la hausse en 2023 et s'affichent désormais à 351 954€ soit en progression de 20% par rapport à l'exercice précédent.



CHAPITRE 66 - CHARGES  
FINANCIÈRES EN k€

D'une part, **la hausse des taux explique en partie cette augmentation**. La ville dispose de lignes de crédits dont les taux d'intérêts dépendent de taux variables du type «Euribor 3 mois».

Cet indice, qui était inférieur à 0% début 2022, a connu une spectaculaire remontée pour atteindre 3,9% à la fin de l'exercice 2023. Seul 10% de l'encours de dette de la ville y est exposé, mais sur un an, une telle remontée génère un surcoût des intérêts évalué à 50 000€.

C'est également le cas pour certains emprunts indexés sur le taux du livret A qui n'était que de 1% au 1er janvier 2022 et qui est aujourd'hui à 3,5%. Le surcoût lié à cet écart de taux entre 2022 et 2023, compte tenu de l'encours de dette de la commune sur cet indice, reste assez faible puisqu'inférieur à 10 000€.

D'autre part, pour assurer le financement de ses investissements, la ville a contractualisé un premier emprunt de 1 000 000€ à la fin de l'année 2022, et dont les premières échéances sont intervenues en 2023 et un deuxième emprunt en juin 2023 d'un montant de 1 500 000€. En cumul, ces deux nouvelles lignes de crédits ont coûté, en charges financières, 33 000€ en 2023.



# 3 - ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

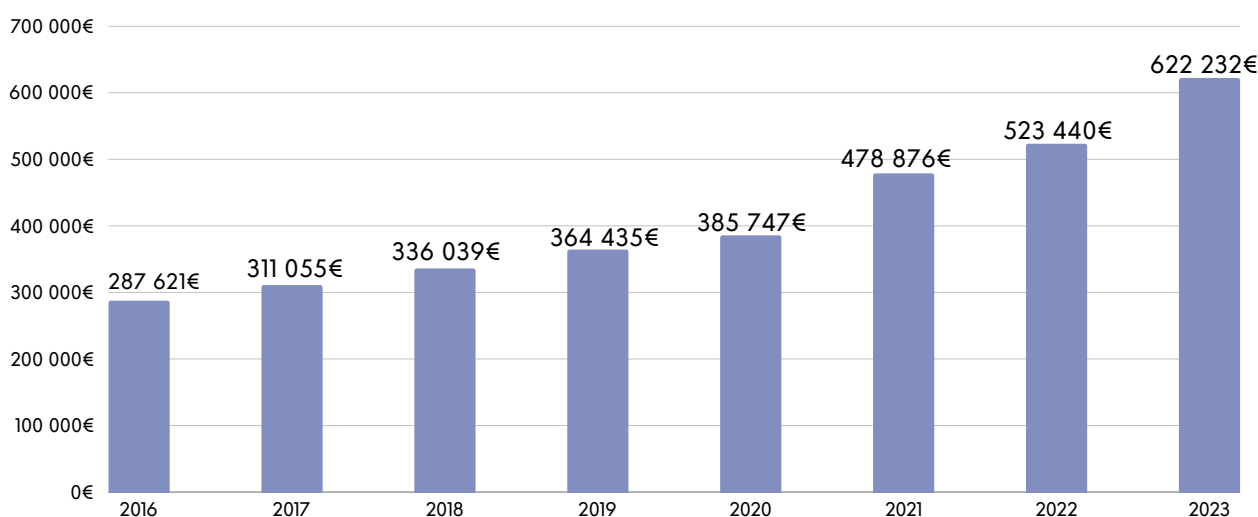


## 3.1 Les recettes d'investissement

**Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, et réserves :  
3,51 M€ (3,87 M€ en 2022)**

Ce poste de recettes intègre le résultat de fonctionnement de l'année précédente (2,3 M€), le FCTVA (578 999€), et la taxe d'aménagement (622 231€).

ÉVOLUTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

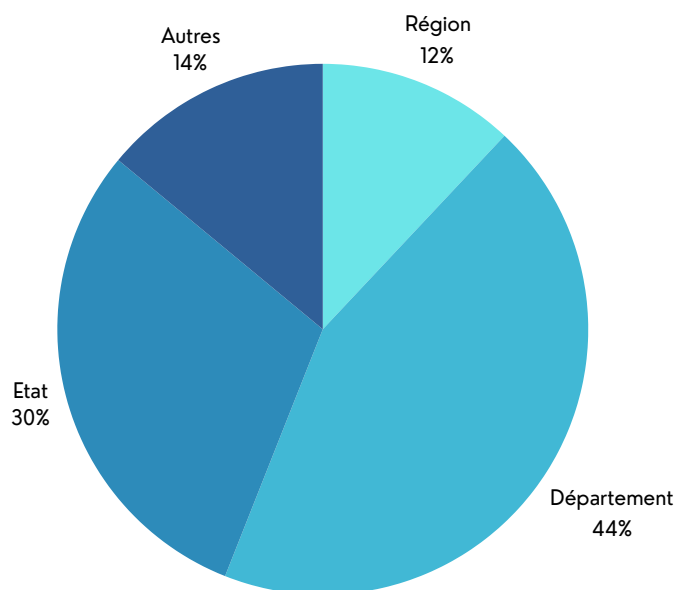


La diminution s'explique par un résultat 2021, repris en 2022, très exceptionnel. On constate, en revanche, une accélération de la croissance du produit de la taxe d'aménagement, en augmentation de 19% par rapport à 2022. Il est plus de deux fois supérieurs à celui de 2016. Cette taxe, qui frappe les nouvelles constructions et les additions de constructions, démontre le dynamisme immobilier sur la commune.

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement 875 k€ (544 k€ en 2021)**

Le plan pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2026 étant dans sa phase de mise en œuvre, l'encaissement des financements extérieurs connaît de ce fait une augmentation significative en 2023. Avec 383 914€, le Conseil Départemental est le partenaire financier le plus présent.

## PARTENAIRES FINANCIERS (SUBVENTIONS)

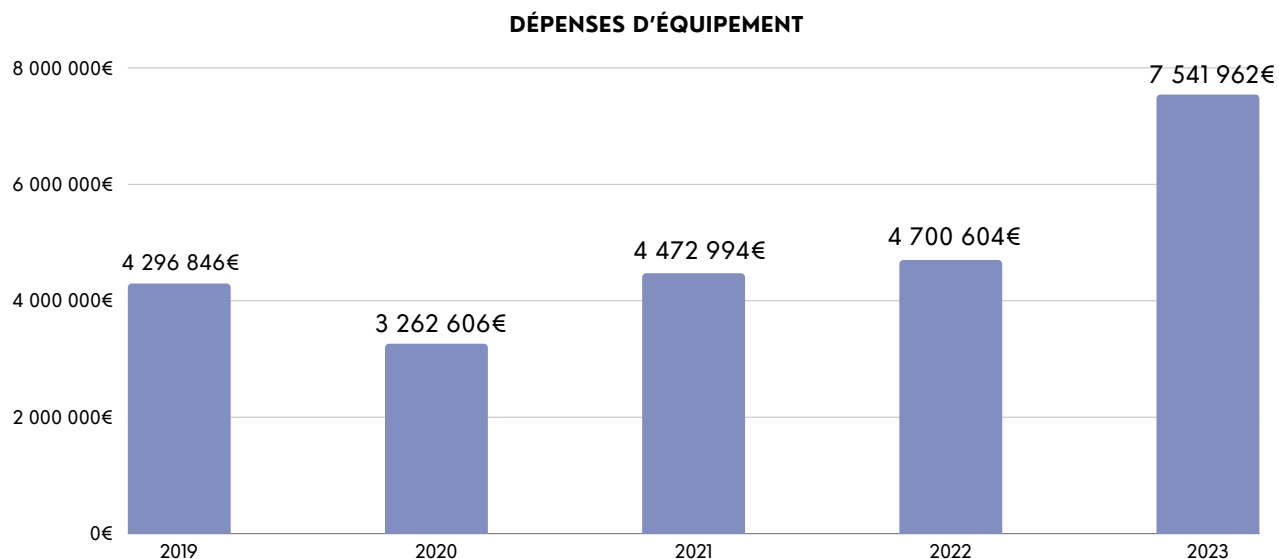


## 3.2 Les dépenses d'investissement

### Les dépenses d'équipement 7,5 M€ (4,7 M€ en 2022)

Sans cesse en progression depuis 2020, l'investissement de la collectivité connaît une nette accélération en 2023 pour atteindre 7 541 962€, en hausse de 60% par rapport à 2022. Cela équivaut à 634€ par habitant, la moyenne des communes comparables étant plutôt à 340€ par habitant<sup>1</sup>. On distingue les opérations récurrentes, qui permettent d'assurer le renouvellement du patrimoine de la collectivité, et les opérations structurantes, qui vont notamment permettre de répondre aux nouveaux enjeux du moment et se caractérisent par la création, par exemple, de nouveaux bâtiments.

<sup>1</sup> Strate des communes touristiques du littoral + de 10 000 habitants – observatoire des finances locales





## **L'extension de la salle omnisports des Ribandeaux : 2,9 M€**

Avec l'arrivée du collège, programmée pour 2025, la ville a choisi d'agrandir la salle de sports des Ribandeaux, en l'équipant d'un second plateau sportif et d'un mur d'escalade. Les travaux ont débuté en septembre 2022, et se sont poursuivis en 2023, avec une livraison faite au 1er trimestre 2024. Le coût total de l'opération est estimé à un peu plus de 4,5 M€. La ville a obtenu 716 000€ de subventions.

## **La réhabilitation de la salle de sports des Minés : 1,03 M€**

Situé dans le secteur des Ribandeaux, la salle de sport des Minées, construite dans les années 1970, a fait l'objet d'une réhabilitation au cours de l'année 2023. 1,1 M€ y ont été investis pour rendre cet équipement plus fonctionnel et y assurer une meilleure isolation grâce à la pose d'un bardage extérieur en particulier. Le sol a également été remplacé. 444 000€ de subventions ont été obtenus.

## **La réhabilitation et l'extension de l'école Emilien Charrier : 338 k€**

Avec le développement du secteur «Querry-Pigeon» la ville a choisi de maintenir l'école Emilien Charrier et d'en assurer sa rénovation. Les premiers travaux ont débuté en septembre 2023 et vont se poursuivre en 2024 pour une ouverture prévue à la rentrée prochaine. Outre le réaménagement complet des locaux, le modulaire existant sera remplacé par une extension du bâtiment afin d'y créer une classe supplémentaire.

## **La restructuration du groupe scolaire du Payré : 248 k€**

En 2023, les missions confiées au maître d'œuvre se sont poursuivies avec la validation de l'avant projet sommaire (APS) à la fin de l'année 2023. Ce projet, qui prévoit la reconstruction de l'école maternelle, la construction d'une salle de restauration scolaire et d'un espace pour les activités périscolaires ainsi qu'une extension de l'école élémentaire entrera dans sa phase travaux au début de l'année 2025, pour une durée de 3 ans. Le coût total de l'opération est estimé à près de 10 M€.

## **L'extension de la restauration du centre des Oyats : 118 k€**

A quelques mètres du Port de Bourgenay, le centre de loisirs «les Oyats» bénéficie d'un emplacement privilégié. Avec l'augmentation de la fréquentation des enfants, la ville a choisi d'agrandir la salle de restauration pour y apporter un plus grand confort. Le coût de l'opération est estimé à 350 000€. Une part importante de financements extérieurs a été obtenue, pour 202 000€.

## **La transition énergétique : 129 k€**

Face à l'urgence environnementale, la ville déploie plusieurs actions depuis 2020 pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles. En ce sens, des capteurs IOT ont été installés afin de maîtriser et piloter les consommations des bâtiments publics. Des panneaux photovoltaïques ont également été posés à la salle polyvalente des Ribandeaux et sur le bâtiment du Centre Technique Municipal. Ils fourniront l'électricité de plusieurs équipements publics avec, à la clé, entre 20 et 30% d'énergie «auto-consommé» par rapport à la consommation totale des bâtiments de la commune.

## Les autres principales opérations d'investissements structurants sont les suivantes :

- Requalification de l'espace de l'ancien SDIS : 56 k€
- Aménagement des espaces publics du collège : 200 k€
- Réhabilitation de la Salorge de la Guittière : 29 k€

## Les opérations récurrentes : 2,4 M€

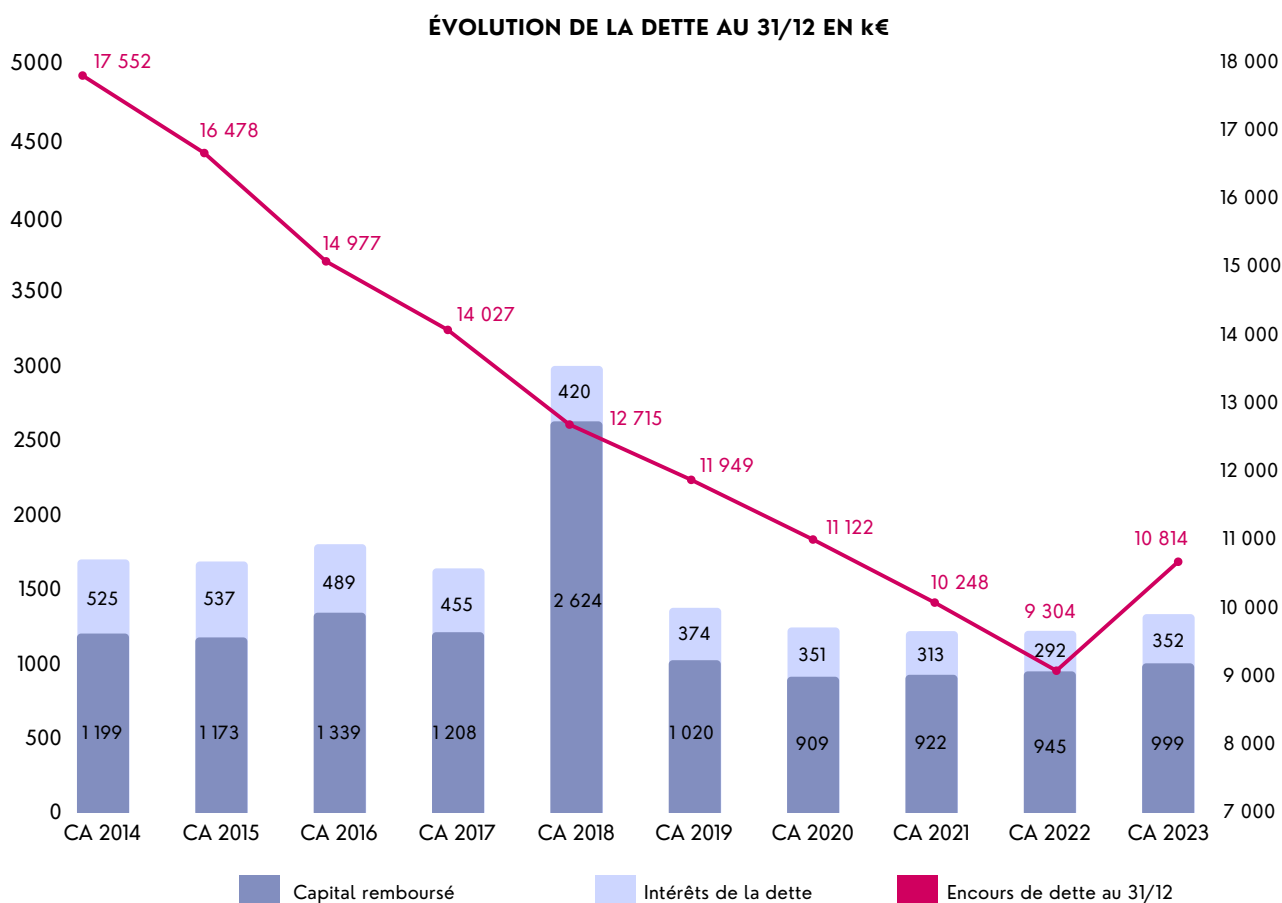
dont :

- Voirie – réseaux : 1,2 M €
- Environnement, espaces-verts : 68 k€
- Travaux de sauvegarde du château : 234 k€
- Équipements culturels et patrimoine : 90 k€
- Équipements sportifs et de loisirs : 114 k€
- Équipements scolaires, enfance, jeunesse : 61 k€
- Systèmes numériques : 93 k€
- Véhicules et matériels : 101 k€

## Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées 999 k€ (951 k€ en 2021)

Le remboursement du capital de la dette augmente par rapport à 2022 (+ 5,2%), la ville ayant débloqué un emprunt de 1 M€ au 1er semestre et un emprunt de 1,5 M€ au 2ème semestre.

Avec un encours de dette de 10,8 M€ au 31 décembre 2023, l'endettement de la commune reste sous contrôle. Il est ainsi inférieur à celui de 2020, alors que depuis, la ville a investi près de 20M€ pour améliorer la qualité de vie des talmondais.



# 4 - LES INDICATEURS FINANCIERS



## 4.1 L'épargne et la capacité de désendettement

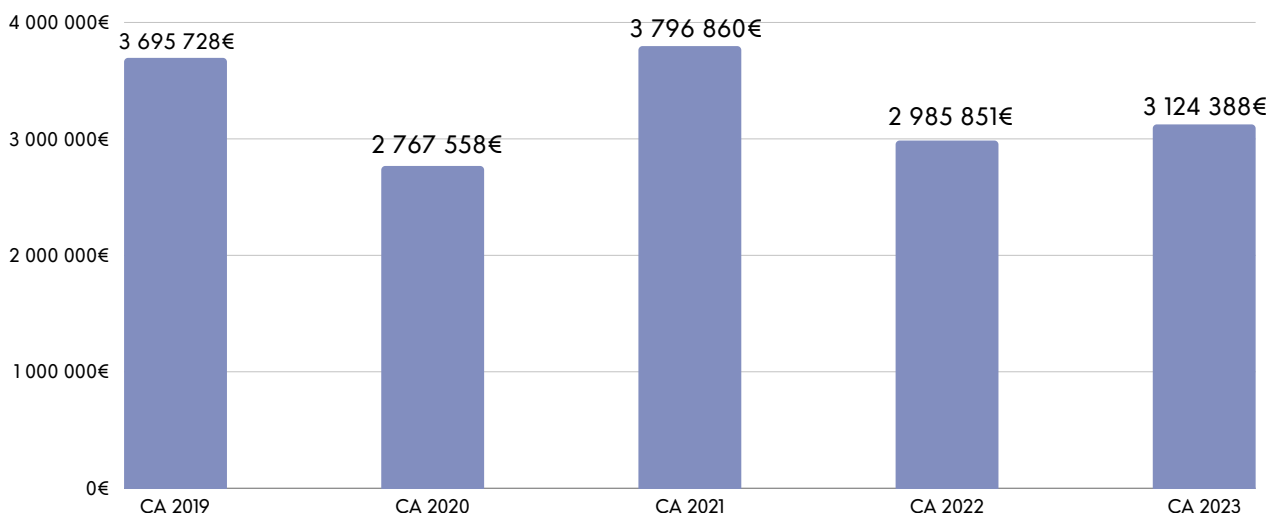
L'épargne de gestion : 3,48M€ (3,28M€ en 2022)

L'épargne de gestion, qui correspond à l'excédent de la section de fonctionnement avant remboursement de l'annuité de la dette, progresse de 6% en 2023. La ville «met de côté» 26% de ses recettes de fonctionnement pour rembourser l'annuité de sa dette et investir dans de nouveaux projets.

L'épargne brute : 3,1M€ (2,98M€ en 2022)

L'épargne brute se calcule en déduisant, de l'épargne de gestion, le remboursement des intérêts de la dette. Indicateur phare d'une collectivité, l'épargne brute de la ville repasse au dessus de la barre des 3 M€ ce qui constitue une très belle performance. Avec un taux d'épargne brute de 23%, la ville dispose d'une marge de manœuvre importante, ce taux devant être d'au moins 15% selon les spécialistes des finances locales.

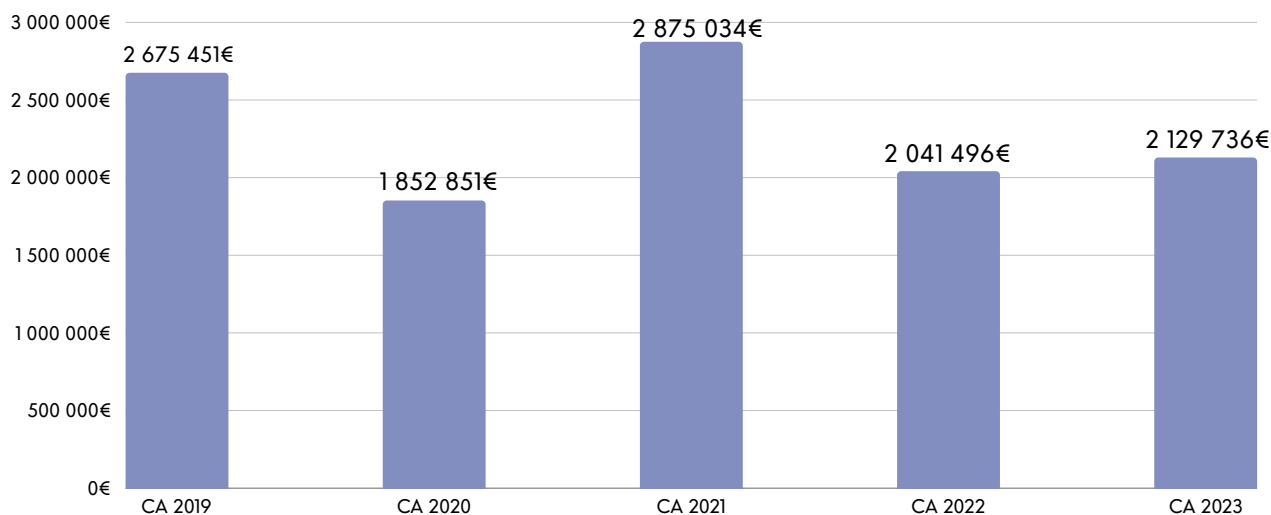
L'ÉPARGNE BRUTE



## L'épargne nette : 2,1M€ (2,04M€ en 2022)

L'épargne nette, qui s'obtient en retirant, de l'épargne brute, le remboursement du capital de la dette, reste supérieure à 2 M€. Pour rappel, la collectivité souhaite maintenir une épargne nette proche de 1 M€ pour garder une capacité d'investissement, ce qui, en l'état actuel, est largement atteint. Lors de la construction du budget, l'épargne nette prévisionnelle était de 1,6 M€. Le résultat est donc nettement meilleur que prévu, grâce à un taux d'exécution des recettes légèrement supérieur, et des dépenses de fonctionnement parfaitement maîtrisées.

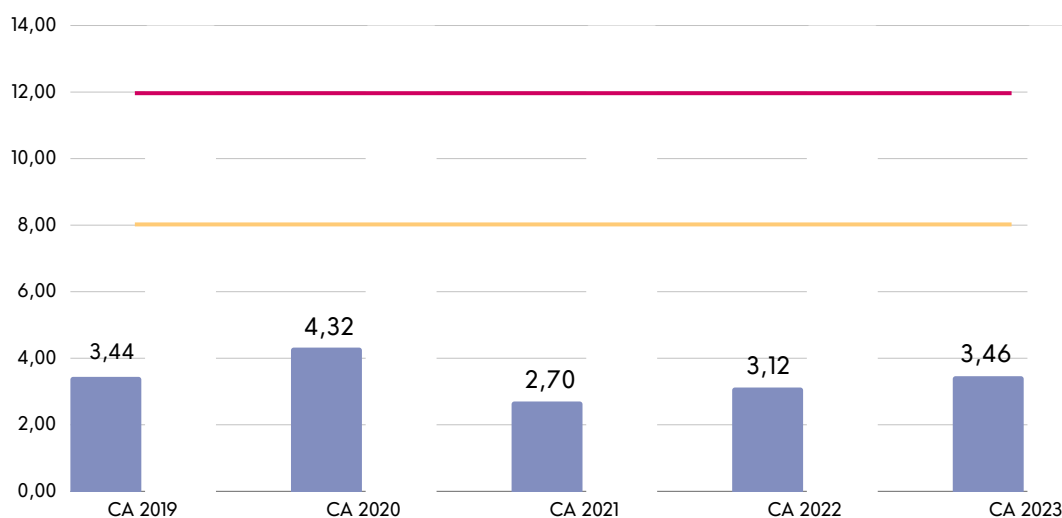
### L'ÉPARGNE NETTE



## La capacité de désendettement : 3,46 années (3,12 en 2022)

La capacité de désendettement mesure le temps qu'il faudrait à la ville pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne. Les spécialistes ont coutume de dire qu'un niveau de vigilance apparaît à partir de 8-10 années, le seuil d'alerte étant quant à lui fixé à 12. Avec une capacité de désendettement de 3,46 années, on peut dire que la commune de Talmont-Saint-Hilaire dispose de marges de manœuvre importantes au regard du poids de sa dette par rapport à ses revenus.

### CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



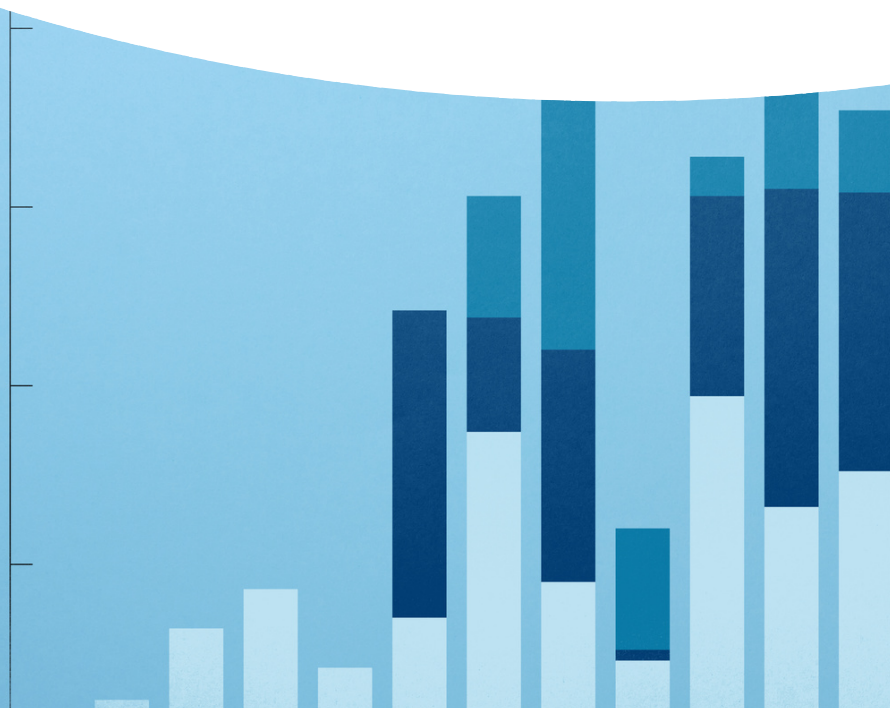


## 4.2 Les ratios obligatoires

NUMÉRO	RATIOS	VALEUR TALMONT-SAINTE-HILAIRE POPULATION TOTALE	ELEMENTS DE COMPARAISON		
			VALEUR TALMONT-SAINTE-HILAIRE POPULATION DGF	MOYENNE DE LA STRATE*	PERFORMANCE
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1203€	<b>879€</b>	1097€	↑
2	Produits des impositions directes/population	841€	<b>615€</b>	763€	↑
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1683€	<b>1230€</b>	1336€	→
4	Dépenses d'équipement brut/population	868€	<b>634€</b>	341€	↑
5	Encours de dette/population	1332€	<b>974€</b>	1081€	↑
6	DGF/population	117€	<b>85€</b>	110€	→
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	50,63%	<b>50,63%</b>	58,40%	↑
9	Dépenses de réelles de fonct. et remb. de la dette/recettes réelles de fonct.	81,28%	<b>81,28%</b>	90,40%	↑
10	Dépenses d'équipement brut/recette réelles de fonct.	51,56%	<b>51,56%</b>	25,60%	↑
11	Encours de dette/recettes réelles de fonct.	79,15%	<b>79,15%</b>	81,00%	↑

\*commune du littoral maritime + de 10 000 habitants (données ofl 2023, chiffres 2022)

200  
150  
100  
50



# 5 - LES BUDGETS ANNEXES



## 5.1 Le budget Court Manteau

Afin de lancer l'opération d'aménagement du secteur Court Manteau, comprenant un potentiel de 120 nouveaux logements, la commune a ouvert un budget annexe en 2020.

En 2021, des études de sols ont été menées et ont mis en évidence la présence de zones humides. L'année 2022 a été consacrée à de nouvelles études environnementales puis, en 2023, une nouvelle mission portant étude de faisabilité et de programmation a été réalisée, pour un coût de 19 575€, à laquelle s'est ajoutée des levés topographiques pour 3 500€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES	CA 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	TAUX DE RÉALISATION DU BP
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,14€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>-%</b>
75 - Autres produits de gestion courante	0,14€	0,00€	0,00€	0,00€	-%
77 - Produits exceptionnels	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	-%
<b>Recettes d'ordres de fonctionnement</b>	<b>195 991,32€</b>	<b>240 500,00€</b>	<b>240 500,00€</b>	<b>219 066,32€</b>	<b>91,09%</b>
042 - Opérations d'ordre entre section	195 991,32€	240 500,00€	240 500,00€	219 066,32€	91,09%
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	-%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>195 991,46€</b>	<b>240 500,00€</b>	<b>240 500,00€</b>	<b>219 066,32€</b>	<b>91,09%</b>

DÉPENSES	CA 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	TAUX DE RÉALISATION DU BP
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>12 576,32€</b>	<b>35 500,00€</b>	<b>35 500,00€</b>	<b>23 075,00€</b>	<b>65,00%</b>
011 - Charges à caractère général	12 576,32€	35 000,00€	35 000,00€	23 075,00€	65,93%
65 - Autres charges de gestion	0,00€	500,00€	500,00€	0,00€	0,00%
022 - Dépenses imprévues	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	-%
<b>Dépenses d'ordres de fonctionnement</b>	<b>183 415,00€</b>	<b>205 000,00€</b>	<b>205 000,00€</b>	<b>195 991,32€</b>	<b>95,61%</b>
023 - Virement à section d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	-%
042 - Dotations aux amortissements	183 415,00€	205 000,00€	205 000,00€	195 991,32€	95,61%
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	-%
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>195 991,32€</b>	<b>240 500,00€</b>	<b>240 500,00€</b>	<b>219 066,32€</b>	<b>91,09%</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	CA 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	TAUX DE RÉALISATION DU BP
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00€</b>	<b>35 500,00€</b>	<b>9 491,32€</b>	<b>0,14€</b>	<b>0,00%</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00€	35 500,00€	9 491,18€	0,00€	0,00%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	0,00€	0,00€	0,14€	0,14€	-%
<b>Recettes d'ordres d'investissement</b>	<b>183 415,00€</b>	<b>205 000,00€</b>	<b>231 008,68€</b>	<b>195 991,32€</b>	<b>95,61%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	-%
040 - Opérations d'ordre entre section	183 415,00€	205 000,00€	205 000,00€	195 991,32€	95,61%
001 - Solde d'exécution positif	0,00€	0,00€	26 006,68€	0,00€	-%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>183 415,00€</b>	<b>240 500,00€</b>	<b>240 500,00€</b>	<b>195 991,46€</b>	<b>81,49%</b>

DÉPENSES	CA 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET TOTAL 2023	CA 2023	TAUX DE RÉALISATION DU BP
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>195 991,32€</b>	<b>240 500,00€</b>	<b>240 500,00€</b>	<b>219 066,32€</b>	<b>91,09%</b>
040 - Opérations d'ordre entre section	195 991,32€	240 500,00€	240 500,00€	219 066,32€	91,09%
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>195 991,32€</b>	<b>240 500,00€</b>	<b>240 500,00€</b>	<b>219 066,32€</b>	<b>91,09%</b>





# 6 - VUE CONSOLIDÉE



	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE COURT MANTEAU	CONSOLIDE
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 738 537€	219 066€	<b>13 957 603€</b>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 432 258€	219 066€	<b>11 651 325€</b>
RÉSULTATS ANTÉRIEURS	0€	0€	<b>0€</b>
<b>RÉSULTATS DE CLÔTURE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 306 279€</b>	<b>0€</b>	<b>2 306 279€</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 937 524€	195 991€	<b>8 133 515€</b>
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	8 748 426€	219 066€	<b>8 967 493€</b>
RÉSULTATS ANTÉRIEURS	380 440€	26 009€	<b>406 449€</b>
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-430 463€</b>	<b>2 934€</b>	<b>-427 529€</b>
<b>RÉSULTAT DES DEUX SECTIONS</b>	<b>1 875 816€</b>	<b>2 934€</b>	<b>1 878 750€</b>



# 7 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS



INTITULE	NUMÉRO	AUTORISATION DE PROGRAMME	RÉALISÉ	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Travaux de sauvegarde du Château	Janv-17	1 802 000€	1 442 617,17€	359 382,83€	/	/	/	/
Extension salle omnisports des Ribandeaux	2 - 2020	4 570 000€	3 522 429,75€	1 047 570,25€	/	/	/	/
Salle omnisports des Minées	1 - 2022	1 125 000€	1 125 000,00€	/	/	/	/	/
Réhabilitation école Émilien Charrier	2 - 2022	1 760 000€	364 947,42€	1 395 052,58€	/	/	/	/
Réhabilitation groupe scolaire du Payré	3 - 2022	8 920 960€	290 433,85€	471 873,15€	2 270 000,00€	2 260 000,00€	2 360 000,00€	1 268 653,00€
Réhabilitation Église de Saint Hilaire	4 - 2022	965 000€	965 000€	5 933,00€	429 067,00€	265 000,00€	/	/



**Travaux  
du Château**



**Extension  
SOR des  
Ribandeaux**



**Réhabilitation  
SOR des  
Minées**



**Réhabilitation  
école  
E.Charrier**



**Projet  
réhabilitation  
Groupe scolaire  
du Payré**



**Réhabilitation  
église de  
Saint Hilaire**



